



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

Le 25 mai 2020, à 19 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane DAUNIS, la plus âgée des membres du conseil, pour l'élection du Maire puis sous la présidence du maire élu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Alexandra BEAUQUIS, Fabienne BINET, Jessy DUVILLARD, Volcy LEROUGE, Fabienne M'TANIOS, Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Nicolas BAYART, Jean-Pierre LACOMBE, Mathieu BEHAGHEL, André VUACHET, Eric CHASSAGNE, Philippe DE PACHTERE, Carlos RUBIO, Emmanuel CONEAU, Benoît CURT.

Absent excusé : Fabrice COCATRIX (pouvoir à Eric CHASSAGNE)

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour : installation du Conseil Municipal

1. Election du Maire

Monsieur Jean-Pierre Lacombe, Maire sortant, préside la séance en faisant l'appel des conseillers municipaux présents et passe la parole à la conseillère municipale la plus âgée, Madame Christiane Daunis, qui préside à son tour la séance en vue de l'élection du Maire. Elle informe que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, et rappelle les règles de tours de scrutin.

Le dépouillement du vote donne un résultat de 19 voix pour Monsieur Jean-Pierre Lacombe, qui est proclamé Maire à l'unanimité.

Après l'intervention de Madame Christiane Daunis, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa confiance.

2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur Jean-Pierre Lacombe, Maire, rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le nombre d'adjoints au Maire est fixé, à l'unanimité, à cinq.

3. Election des adjoints au Maire

Monsieur Jean-Pierre Lacombe, Maire, informe que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; et

précise que la liste des adjoints est désormais composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il rappelle également les règles de tours de scrutin.

Le dépouillement du vote donne un résultat de 19 voix pour la liste « Eric CHASSAGNE » proposée par Monsieur le Maire.

Les membres listés ci-dessous sont proclamés à l'unanimité Adjoints au Maire :

- M. Eric CHASSAGNE, 1^{er} adjoint,
- Mme Christiane DAUNIS, 2^{ème} adjointe,
- M. Philippe DE PACHTÈRE, 3^{ème} adjoint,
- Mme Jessy DUVILLARD, 4^{ème} adjointe,
- M. Carlos RUBIO, 5^{ème} adjoint.

4. Fixation du montant des indemnités des élus

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués. Les membres du Conseil Municipal fixent à l'unanimité le montant des indemnités mensuelles, comme suit :

- **MAIRE** : Taux de 47,6 % de l'indice IB 1027 (taux maximal : 51.6%)
- **ADJOINTS AU MAIRE** : Taux de 19,4 % de l'indice IB 1027 (taux maximal : 19,8%).
- **ANNIE TISSOT-CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE** : Taux de 6,00 % de l'indice IB 1027.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus du mandat écoulé ainsi que l'ensemble des agents pour le travail effectué. Il donne quelques informations d'organisation sur le début du mandat à venir dans le contexte très particulier de la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 19h45.

A Marcellaz-Albanais, le 02 juin 2020.

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**

